

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garde'rire-Centre Éducatif de Cocagne Inc.	Numéro de permis 2019494	Date d'inspection Le 03 août 2022	
Nom de l'établissement La Garde'rire-Centre Éducatif de Cocagne		Numéro de téléphone (506) 345-1800	
Adresse 4783 route 134 Cocagne NB E4R 2Y2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités.	24(1)(c)(iii)	29 juil. 2022	26 juil. 2022
Commentaires : Une preuve par courriel a été envoyé à la mentore en assurance de la qualité. La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
Une visite sur les lieux n'a pas été nécessaire. Un suivi a été effectué par courriel.			

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 10 août 2022

Date

original signé par
Céline LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 10 août 2022

Date